

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 30 NOV. 2022

OBJET :
**Subvention exceptionnelle
à l'association Karaté Club**

Nombre de conseillers :
- en exercice : 29
- votants : 27

N° 2022.11.08

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe. Madame Nathalie SORIA est désignée secrétaire de séance.

PRESENTS : Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLO, Christian CHABERT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, José MUNOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Francis FAYARD (pouvoir à S. AMBLARD), Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Annick BAROTEAUX (pouvoir à G. CASANOVA), Laurent MANTONNIER (pouvoir à N. MANTONNIER), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Thierry SANCHEZ (pouvoir à F. PLANET), Matthieu NIVOT (pouvoir à E. DELPONT)

ABSENTS : Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY

Madame Anne-Lise VIALLO, Adjointe déléguée au Sport et à la Jeunesse, présente la demande de subvention exceptionnelle de l'association Karaté Club.

Cette association sollicite la commune pour un soutien financier au renouvellement de leur matériel devenu vieillissant (2005), notamment des gants et protège-pieds pour les compétiteurs. En 2021 le Karaté Club avait fait la même demande pour l'achat de ce matériel pour les adultes. En 2022, l'association souhaite renouveler le matériel pour les enfants.

Le budget nécessaire est de 1 000 €. Afin de ne pas faire supporter un coût trop important sur les adhésions, le club sollicite un soutien financier de la commune à hauteur de 500 €.

Vu la présentation opérée en Commission des finances en date du 17 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Karaté Club dans le cadre du renouvellement du matériel destinés aux compétiteurs
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour le Maire,
Nathalie MANTONNIER,
Première Adjointe



La secrétaire de séance,

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le

29 NOV. 2022